

# VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016

GD/CJ n° 2016/ 05

Objet de la délibération :

Convention de mise à disposition de service pour l'organisation de la pause méridienne dans les établissements scolaire d'Epéron

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 03

Votants : 28

Date de la convocation :  
6/12/2016

L'an deux mille seize, le 12 décembre 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER - Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h48) - Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL (arrivée à 20h49), Eric ROYNEL.

**Absents Excusés :**

Lydie QUAGLIARELLA, pouvoir F. RAMOND  
Cendrine CHERGUI, pouvoir B. BONVIN

**Absents :**

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame BONVIN, Adjointe à la vie scolaire informe ses collègues que la présente convention a pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 II du CGCT, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains des services de la communauté de communes du Val Drouette au profit de la **commune d'Epéron**, membre de la communauté de communes, dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice de la compétence de la commune en matière d'organisation de la pause méridienne.

A l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, qui s'abstiennent, le conseil municipal autorise B. BONVIN à signer ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée de trois ans.

PREP 28  
201615

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du 20/12/16 et publié le 25/12/16

FAIT ET DELIBERE A Epéron, 12 décembre 2016

Le Maire,  
F. RAMOND

  
